

Le dix septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Franck PACCARD, Sandrine BLANCHIN, Laurence MALFROID, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE, Lucile DOCHE, Clotilde NANDRIN, Patrick DEHONDT.

Absents (excusés) : Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Sandrine BLANCHIN, Vincent PASQUIER a donné pouvoir à Laurence MALFROID, François THABUIS a donné pouvoir à Isabelle TETART.

Clotilde NANDRIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Décision Modificative n°01 Budget Annexe Alpage – exercice 2026 – DEL_2026_056**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe alpage adopté pour l'exercice 2026

Considérant l'intégration des travaux de toiture de l'Unité pastorale du Plan du Tour.

Il convient de procéder aux ajustements suivants :

SECTION	SENS	CHAPITRE		2026 Proposition BP 2026	2026 Proposition DM 01	2026 TOTAL BP
						-
Investissement	Dépenses	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 795.72	-	2 795.72
Investissement	Dépenses	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	12 400.00	-	12 400.00
Investissement	Dépenses	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	-	-
Investissement	Dépenses	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 260.40	83 671.21	140 931.61
Investissement	Dépenses	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000.00	-	10 000.00
Investissement	Dépenses	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-
						-
Investissement	Dépenses		Total - DÉPENSES - INVESTISSEMENT	82 456.12	83 671.21	166 127.33
						-
Investissement	Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-	-	-
Investissement	Recettes	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 872.18	-	54 872.18
Investissement	Recettes	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	-	-
Investissement	Recettes	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	-
Investissement	Recettes	1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2 795.72	-	2 795.72
Investissement	Recettes	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	7 908.08	50 202.73	58 110.81
Investissement	Recettes	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	-	-
Investissement	Recettes	23	Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles	13 180.14 €	33 468.48 €	59 828.76
Investissement	Recettes		Total - RECETTES - INVESTISSEMENT	82 456.12	83 671.21	166 127.33

NOTE EXPLICATIVE : La présente décision modificative vise à ajuster la répartition des crédits d'investissement afin de prendre en compte la réception des travaux relatifs à l'opération n° 72 « Rénovation de la toiture du Plan du Tour ».

Ces travaux ont été réalisés et portés par l'AFP du Bouchet-Mont-Charvin pour le compte de la Commune.

Dans le cadre de cette opération, la Commune a versé des acomptes à l'AFP au fur et à mesure de l'avancement des travaux. À la réception de ceux-ci, il convient désormais d'intégrer le montant des travaux réalisés à l'actif de la Commune et de constater les écritures comptables correspondantes.

Les opérations budgétaires et comptables à prévoir sont les suivantes :

- **Compte 21321** – intégration des travaux pour un montant de **69 942,67 €** ;
- **Compte 1323** – intégration de la subvention pour un montant de **52 202,73 €** ;
- **Compte 238** – reprise de l'autofinancement versé pour un montant de **33 468,48 €**.

Afin d'équilibrer la présente décision modificative, la Commune inscrit également 13 728,54 € de crédits supplémentaires au compte 21321, correspondant à des crédits destinés à couvrir des travaux à venir.

Ces ajustements permettent ainsi de régulariser la situation comptable de l'opération n° 72, d'intégrer l'immobilisation correspondante au patrimoine de la commune et d'assurer l'équilibre de la décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n°1 suivante au budget annexe Alpage pour l'exercice 2026,

Le dix septembre deux mille vingt-six
Le Maire
Franck PACCARD



Le Secrétaire de séance
Clotilde NANDRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire, Franck PACCARD

